

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-9-3-4

Séance du vendredi 12 juin 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE PROJET "MOBILITÉ"

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue à l'Eurodistrict Trinational de BALE une subvention de 34 500,60 € pour le Projet «Mobilité»,
- approuve l'engagement financier pluriannuel du Département pour 2009 à 2011 à hauteur de 34 500,60 € sous réserve de l'inscription de l'autorisation d'engagement correspondant en Décision Modificative N°2,
- autorise le Président à verser à l'Eurodistrict Trinational de BALE pour le projet "Mobilité" la participation de 34 500,60 € selon les modalités prévues soit 17 250 € en 2009, 10 350 € en 2010 et 6 900,60 € en 2011,
- précise que la dépense sera imputée sur le programme A891 au chapitre 65 nature 6562 fonction 81.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions